

Résolution

sur les politiques de lutte contre la pollution plastique dans l'espace francophone

Yaoundé (Cameroun) | 10 et 11 juillet 2026

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Yaoundé (Cameroun), les 10 et 11 juillet 2026, sur proposition de la Commission des affaires économiques, sociales et environnementales (CAESE),

CONSIDÉRANT

que la pollution plastique constitue une menace majeure pour les écosystèmes, la biodiversité, la santé humaine, la sécurité alimentaire et le développement économique durable des États et gouvernements membres de la Francophonie ;

CONSIDÉRANT

que les pays francophones sont particulièrement exposés aux effets de cette pollution, qu'il s'agisse des espaces maritimes, fluviaux, lacustres ou terrestres, et que les coûts économiques, sociaux et environnementaux qui en résultent ne cessent de croître ;

RAPPELANT

les Objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment les objectifs 12, 13, 14 et 15, ainsi que les engagements pris dans le cadre des négociations internationales visant à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique ;

SOULIGNANT

le rôle fondamental des parlements dans l'élaboration de législations ambitieuses, le contrôle de l'action gouvernementale, l'évaluation des politiques publiques et la mobilisation des citoyens ;

SE FELICITANT

de l'élaboration, par la Commission des affaires économiques, sociales et environnementales, du Corpus législatif sur les politiques de lutte contre la pollution plastique dans l'espace francophone, présenté à Yaoundé le 9 juillet 2026, destiné à accompagner les parlementaires francophones dans le renforcement de leurs cadres juridiques nationaux ;

AFFIRMANT

la volonté de la Francophonie parlementaire de contribuer activement à la transition vers une économie circulaire, sobre en ressources, créatrice d'emplois durables et respectueuse de l'environnement ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF),

ADOpte	le Corpus législatif sur les politiques de lutte contre la pollution plastique dans l'espace francophone comme document de référence destiné à inspirer les initiatives législatives des parlements membres.
INVITE	les sections de l'APF à s'approprier ce Corpus législatif et à l'adapter aux réalités juridiques, économiques, sociales et environnementales de leurs États respectifs.
APPELLE	les gouvernements à élaborer des stratégies nationales ambitieuses visant à prévenir, réduire et éliminer progressivement la pollution plastique, en privilégiant la prévention, le réemploi, le recyclage et l'économie circulaire.
ENCOURAGE	l'adoption de mesures législatives favorisant la réduction des plastiques à usage unique, la responsabilité élargie des producteurs, l'écoconception des produits et le développement d'alternatives durables.
DEMANDE	un renforcement des investissements dans les infrastructures de collecte, de tri, de recyclage et de valorisation des déchets, notamment dans les collectivités territoriales les plus vulnérables.
SOUTIENT	le développement de filières locales de recyclage et d'économie circulaire, créatrices d'emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes.
INVITE	les États membres à renforcer les programmes d'éducation, de sensibilisation et de participation citoyenne afin de faire évoluer durablement les comportements de consommation.
ENCOURAGE	les parlementaires francophones à exercer pleinement leurs missions de contrôle de l'application des politiques publiques relatives à la lutte contre la pollution plastique et à évaluer régulièrement leur efficacité.
EXPRIME	le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie aux négociations internationales en vue de l'adoption d'un traité mondial ambitieux, juridiquement contraignant et équitable contre la pollution plastique, tenant compte des besoins et des capacités des pays en développement.
INVITE	l'Organisation internationale de la Francophonie, les organisations internationales compétentes, les banques régionales de développement et les partenaires techniques et financiers à renforcer leur coopération avec les États francophones afin d'accompagner la mise en œuvre de politiques nationales ambitieuses.

CHARGE

la Commission des affaires économiques, sociales et environnementales d'assurer le suivi de la diffusion, de l'appropriation et de la mise en œuvre du Corpus législatif, d'en assurer l'actualisation en fonction des évolutions du droit international et des bonnes pratiques, et de présenter régulièrement un rapport au Bureau et à l'Assemblée plénière.

DECIDE

de faire de la lutte contre la pollution plastique l'un des axes prioritaires de l'action parlementaire de la Francophonie en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement et des générations futures.